



Droit de rétractation - artisan - après travaux

Par **Manu34**, le **04/07/2026** à **20:32**

Bonjour,

J'ai signé un devis par l'intermédiaire d'un site internet et d'un bouton j'accepte (sans la présence de l'artisan couvreur). L'artisan a commencé les travaux le jour suivant sans me parler du droit de rétractation de 14 jours et sans que je lui ai demandé de démarrer les travaux aussi vite. Il a finit en 2 jours et plutôt mal travaillé. J'ai cru comprendre que mon droit de rétractation est toujours valide pour 12 mois et que je peux me désengager de ce contrat même si les travaux sont censé être finis et que l'artisan m'a envoyé la facture et ceci sans frais pour moi (l'artisan devrait même me rembourser mon avance), ai-je bien compris?

Je vous remercie pour vos réponses.